

FORMULAIRE DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

SAISON 2024



SERVICE TAXE DE SEJOUR
Tél : 04 66 54 26 72

POUR LES MEUBLES NON CLASSES

Période du 1er Janvier au 30 septembre 2024

Nom de l'hébergeur :	
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

Adresse du bien loué :	
Code Postal :	Commune :

Date du séjour du	Tarif d'une nuit	% voté (*)	Nbre Pers total	Prix unitaire TS (**)	Nbre Pers imposées (hors exo)	Nbre Nuit	Montant taxe de séjour (***)	Nbre Pers un site de réservation, précisez lequel exonérés (airbnb, abritel, booking, etc...)
EXEMPLE 01/01/2024	65 €	X 5,5%	4	= 0,89 €	X 2	X 7	= 12,46 €	2 airbnb
Séjour 1		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 2		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 3		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 4		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 5		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 6		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 7		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 8		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 9		X 5,5%		=	X	X	=	
Séjour 10		X 5,5%		=	X	X	=	

TOTAL €

Fait à : le :

Signature

(*) le taux voté comprend la taxe additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental
 (**) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 2,75€, le remplacer par le tarif plafond de 2,75 €
 (***) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

Chèque bancaire à l'ordre du : REGISSEUR TAXE DE SEJOUR et adressé à : Communauté Alès Agglomération
 Bâtiment: ATOME Service taxe de séjour
 2 rue Michelet- BP 60249- 30105 Alès Cédex

DATE LIMITE DE REGLEMENT : LE 15 OCTOBRE 2024